



**ANNEXE A****ANNEXE F****SERVICE DE PLANIFICATION ET  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****F.1 Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection  
par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée**

Lorsque le propriétaire d'un immeuble demande un permis pour l'installation des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, les frais d'entretien annuel lui sont facturés comme suit:

**Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection  
par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée**

---

Coût réel

---

## **CERTIFICAT**

Nous, soussignés, certifions que:

1. Le projet de règlement a été déposé par le conseil municipal le 2 juillet 2019.
2. Le règlement a été adopté par le conseil municipal le 15 juillet 2019.
3. L'avis public d'entrée en vigueur du règlement a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 juillet 2019.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Vincent Roy  
Maire suppléant